

mardi 21 octobre 2014

Vers une nouvelle DSP pour le centre équestre



Ce lundi 20 octobre, Yves MÉTAIREAU, maire de La Baule-Escoublac, a annoncé son souhait de relancer une nouvelle procédure de Délégation de Service Public pour le centre équestre.

La liquidation de la SARL *La Baule équitation* a été prononcée mercredi 15 octobre par le tribunal de commerce de Saint-Nazaire. L'exploitation du centre équestre était gérée par une DSP (Délégation de Service Public). Le maire a fait part ce lundi, de son intention de proposer, au prochain Conseil municipal, de retrouver, le plus rapidement possible, un délégataire pour l'exploitation.

L'activité suspendue quelques temps

Le centre équestre a malheureusement interrompu son activité. « **Les 15 propriétaires de chevaux ont tous dû retrouver un hébergement** » a indiqué Yves MÉTAIREAU. De leur côté, les usagers peuvent trouver des solutions de repli temporaires, auprès des deux centres équestres privés de la commune ou ceux avoisinantes de la presqu'île.

Une réouverture programmée pour cet été

La Ville entend relancer rapidement la procédure d'appel d'offres de la nouvelle DSP. « **Il ne faut pas perdre de temps car le délai de cette procédure varie entre 7 et 10 mois** », a précisé le maire qui espère une réouverture pour l'été 2015, « **l'image de La Baule est liée au cheval** ».

Pourquoi une DSP ?

A l'issue du processus réglementaire et, notamment de la délibération du Conseil municipal du 12 février 2010, le contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du centre équestre de La Baule a été signé le 9 mars 2010, entre la Ville et la SARL La Baule Equitation, cogérée par M. et Mme GUINARD. Cette DSP, d'une durée de 6 ans, devait arriver à expiration le 30 avril 2016.

Le délégataire et le Président du tribunal de commerce avaient proposé ce qu'ils considéraient comme une alternative à la liquidation, une poursuite d'activité en régie municipale (gérée directement par la ville).

Cette solution n'a pas pu être acceptée par le Maire, dès lors qu'elle contrevenait à la délibération du Conseil municipal, décidant du mode de gestion en délégation de ce service public et non pas en régie.

De plus, elle aurait conduit pour la Ville à la nécessité de reprendre les salariés, la cavalerie et les équipements du centre équestre, dans un contexte où la Cour des comptes épingle les évolutions budgétaires des communes.

Cela se serait traduit par des dépenses supplémentaires (les salariés, la cavalerie et les équipements ...) non évaluées et non budgétées, dans un contexte où la réduction des dotations de l'Etat conduit les collectivités à resserrer strictement leurs budgets.

Ce qui aurait de fait, également entraîné une charge additionnelle pour les contribuables baulois, inopportune au vu de la situation économique actuelle.

Il a donc été jugé préférable de privilégier la solution la plus en adéquation avec l'intérêt de la Ville et des Baulois, à savoir la Délégation de Service Public (DSP).

Dans le contexte, seule une Délégation de Service Public constitue un mode de gestion adapté pour ce type d'activité. Il permet de confier le service public à des professionnels du domaine concerné, disposant de l'expertise nécessaire et qui se rémunèrent directement auprès des usagers, tout en donnant un accord sur les tarifs et les conditions d'exploitations sur le plan de l'Hygiène, de la sécurité, du respect du voisinage... « **Je ferai tout mon possible pour que le personnel actuel soit repris par le nouveau délégataire** », a assuré Yves MÉTAIREAU.

En attendant, cette situation n'aura pas d'impact sur l'organisation de la prochaine édition du Jumping International de La Baule, qui se déroulera du 14 au 17 mai 2015.